

direction de l'urbanisme et de l'aménagement

tél: 04 94 55 90 07 fax: 04 94 55 90 59

urbanisme@ville-sainttropez.fr

Affaire suivie par Christine CAPHAM PREFECTURE DU VAR Monsieur le Préfet

Président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Boulevard du 112ème R.I - BP 1209 83 070 TOULON Cedex

Objet : Abrogation partielle du PLU parcelle BA 442. Saisine pour avis de la commission

<u>Pièce jointe</u> : 1 Dossier. <u>N/Réf :</u> MG/HPR/CC/2018

Envoi en RAR

Monsieur le Préfet,

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Tropez a été approuvé par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, mis en compatibilité le 17 décembre 2014, puis modifié le 10 novembre 2015, le 15 décembre 2015 et le 28 juin 2018.

Par jugement en date du 18 juillet 2017, le Tribunal administratif de Toulon a enjoint Monsieur le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal la question de l'abrogation des dispositions du PLU relatives au classement de la parcelle cadastrée BA 442 en zone A dans un délai de 3 mois.

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le conseil municipal a engagé la procédure d'abrogation partielle du PLU.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'abrogation partielle du PLU.

Dans l'attente de votre avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

Jean-Pierre TUVERI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'envol: 2C 120 891 3987 8	No. 1 State College Co	Pensez également à la Lettre recommandée en ligne. Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier
Bol du Weigh RT BOLON Coclox. 83070 TONION NE STON COCLOX. Coch possies Commune Commune	déclare être Sg taire si m s de conduire Signat	Niveau de garantie (valeur au dos): R1 R2 R3